

Habitat inclusif : Pose de la première pierre de six logements à Montaut d'Astarac



Habitat inclusif : Pose de la première pierre de six logements à Montaut d'Astarac

Ce lundi 28 avril 2025, Philippe Dupouy, Président du Conseil départemental du Gers, a participé à la pose de la première pierre de l'habitat inclusif de Montaut d'Astarac, organisée sous l'égide de la présidente la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, Céline Salles, et en présence de Alain CASTANIER, Préfet du Gers et de Bernard KSAZ, Président de l'Office Public de l'Habitat du Gers.

Un projet innovant au service du bien-vieillir

Confrontée à un vieillissement rapide de sa population, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne s'est engagée dans une réflexion sur le parcours résidentiel des personnes âgées. Elle propose aujourd'hui un projet d'habitat inclusif complémentaire à l'offre existante d'hébergement temporaire pour personnes âgées sur la commune de Montaut d'Astarac.

Le projet prévoit la construction de **6 logements sociaux** adaptés, dont :

- 4 logements en **PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)**
- 2 logements en **PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)**

Ces logements (4 T2 et 2 T1 bis) seront complétés par des espaces communs avec une salle d'activités, un accueil/bureau, et permettront d'accueillir jusqu'à 8 personnes âgées de plus de 65 ans ou des personnes en situation de handicap, à faibles revenus. Chaque logement disposera d'un jardin privatif et d'une terrasse couverte.

Ce projet immobilier, porté par l'Office Public de l'Habitat du Gers, sera situé sur un terrain vendu par la Communauté de Communes, qui conservera la propriété des espaces communs. Le chantier, dont le coût total s'élève à **1 million d'€**, bénéficie du soutien et du financement du Département du Gers à hauteur de 50 000 euros, de l'Etat, de la Région, de la Caisse des Dépôts et d'un autofinancement de l'OPH. Le Département a également validé une subvention d'investissement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (avec le soutien de fonds européens) de 100.000 euros pour la construction de la salle commune et l'adaptabilité des logements.

Le Département a par ailleurs délibéré lors de sa dernière commission permanente, le 28 mars dernier, pour accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 90%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 374 432 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

La livraison des logements est prévue **fin 2025**.

Le Département du Gers engagé pour un habitat inclusif et solidaire

D'ici 2040, 38 % de la population gersoise aura 65 ans ou plus (contre 28 % aujourd'hui). Anticiper cette évolution est une priorité pour les politiques publiques du territoire. C'est dans ce cadre que le **Schéma Global des Solidarités**, adopté le 23 mars dernier, intègre le développement de l'habitat inclusif, introduit par la loi ELAN, comme **un axe majeur de l'inclusion par le logement**.

Le Département accompagne les porteurs de projets (collectivités, bailleurs, associations, opérateurs privés) à travers :

- un **soutien technique** à l'élaboration des projets ;
- une **aide financière**,
- et la **mise en œuvre de l'Aide à la Vie Partagée**, en lien avec la CNSA, qui finance un animateur pour coordonner la vie collective.

Un **appel à manifestation d'intérêt** est actuellement en cours afin de **mobiliser de nouveaux projets** sur l'ensemble du territoire gersois.

« L'habitat inclusif constitue une alternative innovante entre le logement ordinaire et l'hébergement en établissement pour personnes âgées ou handicapées. Il s'inscrit dans la volonté du Département du Gers de proposer des solutions concrètes et humaines face aux défis du vieillissement ».

Photo : Conseil Départemental